

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 1'000'000 de francs à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet du Musée de la bande dessinée

| | | |
|---|----------|--|
| Décision de l'Assemblée générale de l'ACG | : | 16 octobre 2024 |
| Dossier communiqué le | : | 21 octobre 2024 |
| Délai d'opposition | : | 5 décembre 2024 |
| Délai de réception des résolutions à l'ACG | : | 12 décembre 2024 (= délai d'opposition + délai de transmission) |

Contexte

Le projet de Musée de la bande dessinée est unique en Suisse romande et bien au-delà de notre région, avec une ouverture programmée en 2027. Genève reste la capitale de la BD avec différentes institutions présentes et actives sur son territoire (HEAD, École supérieure de la bande dessinée, Prix Töpffer, notamment).

La Villa Sarasin, sise sur la commune du Grand-Saconnex, a été mise à disposition par cette commune pour la réalisation du projet. Bâtiment patrimonial réalisé en 1830-33, elle est située dans un parc majestueux et constitue un écrin de qualité sans équivalent.

L'idée a rapidement suscité un enthousiasme unanime, avec des financements d'origines multiples. En effet, ce projet, devisé à 11'850'000 francs, porte sur la rénovation et l'adaptation du bâtiment, ainsi que sur la réalisation des installations muséales. Il n'inclut pas, à ce stade, la totalité des équipements nécessaires au fonctionnement de ce futur musée, tout comme la mise en place de la phase d'exploitation ainsi que de l'exposition de lancement.

Outre la mise à disposition de la Villa Sarasin par la commune du Grand-Saconnex et sa participation à raison de 1 million de francs, ce projet devrait pouvoir compter sur le soutien financier du canton à hauteur de 5 millions de francs, ainsi que sur le soutien de mécènes privés et institutions publiques à raison de 5'850'000 francs.

Ainsi, afin de pouvoir finaliser le montage financier du projet, la commune du Grand-Saconnex, porteuse de ce projet auprès du Fonds intercommunal, sollicite son soutien pour un montant de 1 million de francs, afin de pourvoir à l'acquisition du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition nécessaire.



La demande de soutien porte sur un montant de 1'000'000 de francs. Le budget des travaux est estimé à 11'850'000 francs. Relevons que la commune du Grand-Saconnex met à disposition la Villa Sarasin, dont la valeur estimée est de 10 millions de francs et subventionne le projet à hauteur de 1 million de francs.

Ce projet de portée régionale réunit les conditions énoncées dans la convention FI-ACG en matière de subvention d'investissement, et plus particulièrement sur le critère d'effet de débordement, puisque cet équipement bénéficiera très largement aux habitants d'autres communes. Dans la mesure où ce musée touchera une majorité des communes, un taux de financement supérieur à 20 % est admis.

Après avoir examiné les différents aspects du projet, le Conseil a considéré que la condition de la conformité aux buts statutaires du FI est remplie, s'agissant d'un équipement unique dans la région qui présente de fait un important effet de débordement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil du FI a approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 1'000'000 francs à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet du Musée de la bande dessinée.